



1557, rue Papineau
Montréal (Québec) H2K 4H7
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
general@scfp687.ca

Le vendredi 16 décembre 2022

Phase 2 du CCRI terminée et audience fixée pour la Cour d'appel fédérale

À tous les membres du Syndicat,

Le litige concernant l'important dossier de la fusion de toutes nos conventions collectives a franchi une autre étape hier et nous croyons opportun d'informer tous les membres du Syndicat des derniers développements de nos démarches auprès du Conseil Canadien des Relations Industrielles (CCRI).

Rappelons d'abord les faits. Comme votre Syndicat vous en a informé à plusieurs reprises au cours de la dernière année, l'Employeur a fait appel de notre victoire d'octobre 2021 où le CCRI déclarait que nous n'étions plus aptes à négocier de façon séparée. La cause doit donc être entendue devant la Cour d'appel fédérale. Cela n'a toutefois pas empêché votre Syndicat de continuer le processus de fusion des conventions collectives devant le CCRI, en deuxième phase, processus qui vise à déterminer l'unité appropriée.

Cour d'appel fédérale

Nous avons reçu une confirmation de date de la Cour d'appel afin de pouvoir faire valoir nos arguments sur la contestation de notre victoire du CCRI d'octobre 2021. L'audience est donc prévue le 15 février prochain.

CCRI – Phase 2 terminée

La 2^e phase du CCRI s'est terminée hier avec les plaidoiries de votre Syndicat, ainsi que ceux de la CSN et de TVA. Nous espérons donc maintenant une décision favorable du Conseil pour pouvoir enfin débiter le processus de négociation de nos conventions collectives unifiées. Nous nous attendons à recevoir la décision quelque part au cours du printemps prochain.

Au départ le Conseil et les parties ont convenu de tenir 5 journées d'audience pour déposer leurs preuves respectives concernant l'unité appropriée. Devant une forte impression que nos vis-à-vis tentaient de prolonger indûment le processus, votre Syndicat a tout fait en son pouvoir afin d'éviter l'aboutissement des audiences au-delà des journées prévues initialement. Des reports qui auraient pu potentiellement retarder le processus de négociation de plusieurs mois, voire de plusieurs années. Nous sommes donc soulagés de savoir que le conseil est maintenant en délibération et qu'une finalité à cette saga pointe enfin à l'horizon.

Nous vous rappelons que la position de TVA est d'avoir trois unités, soit Montréal seul, Québec seul et Trois-Rivières, Sherbrooke, Rimouski et Saguenay ensemble. La CSN quant à elle demande à rester seule peu importe les scénarios préconisés par les parties.

De notre côté, il en va de l'intérêt de tous les syndiqué(e)s de TVA de ne former qu'une seule unité et de fusionner toutes les conventions collectives. Comment peut-on avoir un rapport de force égal face un employeur formant une seule grande entité autrement qu'en devenant nous aussi une seule et grande entité?

C'est uniquement de cette façon que nous pourrions tirer le meilleur de chacune de nos conventions et pouvoir aussi faire respecter nos différences régionales et locales.

Merci à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à cette bataille d'une importance capitale pour le maintien et l'amélioration de nos conditions de travail pour l'ensemble des stations.

Carl Beaudoin, président provincial
Marc-André Hamelin, VP Montréal
Steve Bargone, conseiller SCFP et avocat